

en exploitation. Si nous avons une planification sérieuse et rationnelle, le genre de planification envisagée par la CCF, nous pourrions prévoir le jour où il serait possible d'utiliser sur les lieux mêmes les ressources que nous avons dans cette région. Nous possédons à n'en pas douter l'énergie virtuelle et les autres ressources naturelles. Notre situation convient de façon idéale aux centrales thermiques et aux industries de transformation. Si nous avons un gouvernement fédéral qui reconnaissait la nécessité de la planification nationale sur une base équitable, nous pourrions attirer en Saskatchewan beaucoup plus d'industries de transformation qu'il n'est possible à l'heure actuelle. L'établissement de ces industries serait le complément de notre économie agricole et nous affranchirait jusqu'à un certain point de notre dépendance des caprices du temps, qui ont tant d'importance dans l'industrie agricole.

Je conseille fortement au ministre et au gouvernement d'examiner toute cette question d'une façon digne d'hommes d'État. Il n'est pas bon de jeter les différentes parties du Canada les unes contre les autres à notre époque de technocratie et d'automatisation, et de saisir la Chambre de mesures qui ont précisément ce résultat, comme c'est le cas du bill dont nous nous occupons en ce moment. J'approuve ce bill, parce que je tiens à ce que les provinces de l'Atlantique obtiennent du présent gouvernement toute l'aide possible, mais j'approuve aussi le principe qui veut que cette aide s'étende à toutes les provinces. Les conditions des accords à conclure avec les diverses provinces ne doivent pas constituer des contrats inflexibles à l'égard du taux d'intérêt. A l'heure actuelle, le taux d'intérêt est élevé et il est difficile d'emprunter. J'espère que ces contrats seront assez souples pour que les provinces,—qui toutes seront incluses, je l'espère,—lorsqu'elles s'entendront avec le gouvernement fédéral en vue de l'aménagement de ces usines, puissent profiter du taux d'intérêt que le gouvernement fédéral lui-même doit verser pour cet argent. De plus, la période de remboursement prévue par ces contrats conclus avec le gouvernement fédéral devrait être de plus longue durée, de préférence cinquante ans.

Les provinces du Canada sont une même famille. Quand je voyage d'un endroit à un autre, j'aime avoir l'impression que les mesures que j'ai appuyées à la Chambre profitent à ma propre province et aux autres. Je me propose d'appuyer le bill à l'étude, quoique, je l'ai déjà dit, je regrette infiniment que le ministre et le gouvernement aient de nouveau jugé à propos de nous soumettre un projet de loi qui ne répond pas à tous les besoins de tout le Canada, mais qui, à mon avis, établit certaines distinctions injustes.

**L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de traiter cette question, jugeant que l'adoption de la mesure serait plus utile qu'un long débat et jugeant que le sujet se passe de commentaires.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat et les arguments formulés par des députés de diverses régions de notre pays. J'ai déjà écouté bien des débats sur le même sujet; j'ai alors été frappé, comme je le suis aujourd'hui, de constater que, de l'avis général de la plupart des députés des diverses régions du pays, c'est une bonne mesure, qui mérite leur appui.

Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un cas général, comme certains députés l'ont dit. On a jugé que c'était un cas spécial, non seulement en la présente occurrence, mais aussi en bien des occasions passées. Tant à la Chambre que dans le reste de notre pays, les provinces de l'Atlantique ont avancé un argument très spécial. Je ne m'étendrai pas sur ce point aujourd'hui. Le préopinant a signalé le revenu individuel des habitants de la Saskatchewan. Il est de notoriété publique que le revenu par habitant dans les provinces Maritimes est bien inférieur au revenu par habitant dans d'autres régions du pays. En 1926, de fait, le revenu moyen par habitant dans la région de l'Atlantique s'établissait à 38 p. 100 au-dessous de la moyenne nationale du revenu par habitant. En 1955, c'est-à-dire bien des années plus tard, il n'y avait pas encore beaucoup d'amélioration, et le revenu moyen par habitant dans la région de l'Atlantique était toujours en retard sur la moyenne nationale, se maintenant à 37 p. 100.

On expliquait cette différence par le fait que les provinces Maritimes n'avaient pas d'industrie et que notre réseau de transports entravait l'essor de ces provinces. On a rédigé un grand nombre de rapports sur cette question, y compris le rapport Duncan et d'autres plus récents, qui donnaient deux raisons au fait que les provinces Maritimes ne parvenaient pas à suivre l'essor des autres provinces. On citait d'abord le manque d'énergie à bon marché pour l'expansion de l'industrie, ainsi que le prix élevé des moyens de transport dans les provinces Maritimes. En 1927, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes a été adoptée dans l'espoir d'améliorer la situation des transports, mais malheureusement l'augmentation des tarifs des chemins de fer au cours des 20 ou 25 dernières années ont pour ainsi dire annulé les bienfaits de cette loi dans le cas des provinces Maritimes.

Dans les provinces Maritimes, nous avons eu moins d'aménagements de sources d'énergie que dans n'importe quelle autre région